

AUREALYS

8 Avenue Bertie Albrecht

75008 PARIS

LIASSE FISCALE 30/09/2023 IS / RN

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignation de l'entreprise <u>AUREALYS</u>												Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
							2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	565 079	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
			Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KV	190 223	KW		KX		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY		KZ		LA		
		Matériel de transport *					LB	59 140	LC		LD	7 324	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG		
	Emballages récupérables et divers *					LH		LI		LJ			
	Immobilisations corporelles en cours						LK		LL		LM		
	Avances et acomptes						LN	249 364	LO		LP	7 324	
	TOTAL III												
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	41 973	1U		1V	2 403			
TOTAL IV					LQ	41 973	LR		LS	2 403			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	856 415	ØH		ØJ	9 727		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
					1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	565 079	1X	565 079		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	190 223	MO	190 223	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	31 993	MT	34 472	MU	34 472	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG	31 993	NH	224 695	NI	224 695		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	56	2F	44 320	2G			
	TOTAL IV			I3		NJ	56	NK	44 320	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	32 049	ØL	834 094	ØM	789 774			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AUREALYSNéant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise AUREALYS Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	14 385	PF	620	PG		PH	15 005
TOTAL I		RK	14 385	RM	620	RN		RO	15 005
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	146 192	QE	23 778	QF		QG	169 970
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	51 013	QM	8 631	QN	31 993	QO	27 651
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	197 205	QV	32 409	QW	31 993	QX	197 621
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	211 590	ØP	33 029	ØQ	31 993	ØR	212 626

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissements		M9		N1	N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ	RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8	P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX	RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3	Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1	R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2	U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9	V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers		W4		W5	W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3	X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL					NM					NO		
Total général (I + II + III)		NP		NQ	NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW – NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations				SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH	UK	
	UG				
	UJ				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : AUREALYS										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	44 320	UV		UW	44 320			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	57 111		57 111					
	Autres créances clients				UX	454 950		454 950					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)				Z1								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	10 568		10 568					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	27 021		27 021					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	16 166		16 166					
	Charges constatées d'avance				VS	60 754		60 754					
	TOTAUX				VT	670 890	VU	626 570	VV	44 320			
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	173 727		173 727						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	142 292		142 292						
Personnel et comptes rattachés				8C	14 619		14 619						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	22 614		22 614						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	102 485		102 485						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 685		1 685						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	457 422	VZ	457 422						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	84 751	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

AUREALYS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 euros
Siège Social : 8 Avenue Bertie Albrecht, 75008 PARIS 8
502 510 860 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JANVIER 2024

Le 2 janvier 2024 à 9 heures

Les associés de la société AUREALYS, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 8 Avenue Bertie Albrecht, 75008 PARIS 8, sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

Monsieur Fabrice ABTAN	20 001 parts sociales
AUDISSEE, représentée par Monsieur Aymeric JANET	9 999 parts sociales
CAPIEC, représentée par Monsieur Pierre ECARY	5 998 parts sociales
BK CONSULTING, représentée par Monsieur Bharat KHANDUJA	3 998 parts sociales

Total des parts détenues par les associés présents 39996 parts détenues

SONT ABSENTS OU EXCUSES :

Monsieur Alain BITTON	1 part sociale
Monsieur Vincent CORREGE	1 part sociale
Monsieur David MAMANE	1 part sociale
Monsieur Frederic Sousa Fereira	1 part sociale

Total des parts détenues par les associés absents 4 parts détenues

Les associés présents possédant 39 996 parts sociales sur les 40 000 parts sociales composant le capital social, l'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le co-Gérant Monsieur Aymeric JANET est présent.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Fabrice ABTAN, co-Gérant associé de la Société.

Monsieur Fabrice ABTAN, co-Gérant associé de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;

- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 30 septembre 2023.

Monsieur Fabrice ABTAN, co-Gérant associé de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, Monsieur Fabrice ABTAN, co-Gérant associé de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023
- Quitus à la Gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance et décision à cet égard
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur Fabrice ABTAN, co-Gérant associé de la Société présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Monsieur Fabrice ABTAN, co-Gérant associé de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Monsieur Fabrice ABTAN, co-Gérant associé de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

39996 voix ayant voté pour

Aucune voix n'ayant voté contre

Aucune voix ne s'étant abstenue

RESOLUTION : QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

39996 voix ayant voté pour

Aucune voix n'ayant voté contre

Aucune voix ne s'étant abstenue

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 35 869 euros.

L'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Au compte report à nouveau : 35 869 euros portant ainsi ce compte à un total de 1 066 316 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

39996 voix ayant voté pour

Aucune voix n'ayant voté contre

Aucune voix ne s'étant abstenue

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue ni reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé et par conséquent aucune convention n'est à soumettre à son approbation.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

39996 voix ayant voté pour

Aucune voix n'ayant voté contre

Aucune voix ne s'étant abstenue

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société OPTIMEXCO, 2 Rue Antoine Etex, 94000 CRETEIL, dont le formaliste est Monsieur Elhanan CHARBIT, afin d'effectuer auprès du Tribunal de Commerce de PARIS les formalités à réaliser en exécution des résolutions votées lors de l'assemblée générale en date du 2 janvier 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

39996 voix ayant voté pour

Aucune voix n'ayant voté contre

Aucune voix ne s'étant abstenue

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Monsieur Fabrice ABTAN
(Le Président de séance)

AUDISSEE

CAPIEC

BK CONSULTING

AUREALYS

8 Avenue Bertie Albrecht

75008 PARIS

LIASSE FISCALE 30/09/2023 IS / RN

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignation de l'entreprise :		AUREALYS										1 2					
Adresse de l'entreprise		8 Avenue Bertie Albrecht 75008 PARIS										Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		5 0 2 5 1 0 8 6 0 0 0 0 3 9										Néant ☐ *					
												Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 3			
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC				
		Frais de développement *	CX										CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		15 386 15 005 381		
		Fonds commercial (1)	AH										AI		549 693 549 693		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO				
		Constructions	AP										AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		224 695 197 621 27 073		
		Immobilisations en cours	AV										AW				
		Avances et acomptes	AX										AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT				
		Autres participations	CU										CV				
		Créances rattachées à des participations	BB										BC				
		Autres titres immobilisés	BD										BE				
		Prêts	BF										BG				
		Autres immobilisations financières *	BH										BI		44 320 44 320		
TOTAL (II)		BJ										834 094		BK		212 626 621 467	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM				
		En cours de production de biens	BN										BO				
		En cours de production de services	BP										BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS				
		Marchandises	BT										BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		512 061 47 593 464 468		
		Autres créances (3)	BZ										CA		53 755 53 755		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE				
	Disponibilités		CF										CG		367 294 367 294		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		60 754 60 754		
TOTAL (III)		CJ										993 864		CK		47 593 946 271	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW															
Primes de remboursement des obligations (V)		CM															
Écarts de conversion actif * (VI)		CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1 827 957		1A		260 219 1 567 738	
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :										Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AUREALYS

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....40 000.....)

DA 40 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport,

DB

Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

DC

Réserve légale (3)

DD 4 000

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

B1

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *

EJ

DG

Report à nouveau

DH 1 030 447

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI 35 869

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (II)

DL 1 110 317

Autres fonds
propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (III)

DO

Provisions
pour risques
et charges

Provisions pour risques

DP

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU 173 727

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EI

DV

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX 142 292

Dettes fiscales et sociales

DY 141 403

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA

Compte
régul.

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC 457 422

Ecarts de conversion passif *

(V)

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE 1 567 738

RENOIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

1B

(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)
Écart de réévaluation libre
Réserve de réévaluation (1976)

1C

1D

1E

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

EF

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG 457 422

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.